

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la séance du Conseil Communautaire du 07 avril 2022

Date de convocation : 01 avril 2022

Présidence : Frédéric DELANNOY

Secrétaire de séance : Alain PAKOSZ

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 58 titulaires – 7 suppléants

Membres présents en qualité de conseillers communautaires :

Xavier Bartoszek - Jessica Tanca - Noël Poignard - Mirtille Stiévenard - Yves Condevaux - Marie-Hélène Leroy - Georges Dévenot - Georges Cino - Alain Pakosz - Christelle Rutkowski - Arlette Dupilet - Daniel Gambiez - Nadine Delbouille - Michel Demory - Frédéric Delannoy - Séverine Lubrez - Daniel Hocq - Delphine Zagacki - Sylvie Larivière - Laurent Martinez - Lionel Fontaine - Joëlle Fava - Daniel Brassart - Jean Savary - Salvatore De Cesare - Rita Kfoury - Christian Bulinski - Elio Marchese - Joël Pierrache - Rémy Vanandrewelt - Marc Delecluse - Lydie Matuszak - Christian Tosolini - Isabelle Werquin - Marie Cau - Marie-Françoise Falempe - Jean-Michel Sieczkarek - Patrice Bricout.

Conseillers suppléants remplaçant un conseiller titulaire :

0

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire :

Marie-Thérèse Valin à Jessica Tanca - Gilles Grévin à Marie-Hélène Leroy - Catherine Grodziski à Georges Cino - Claude Merly à Laurent Martinez - Jeanne Roman à Jean Savary - Rosana Mazagran à Joël Pierrache - Omar Ouazzi à Frédéric Delannoy - Marie-Joëlle Alfano à Salvatore De Cesare - Julien Quenesson à Arlette Dupilet - Yazid Lehingue à Lionel Fontaine - Marc Durant à Christian Tosolini - Marlène Mortuaire à Lydie Matuszak - Jérôme Matuszewski à Isabelle Werquin.

Conseillers titulaires excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Michel Meurdesoif - Murielle Caron - Sophie Wiczorek - Denis Michalak - Séverine Frackowiak - Valérie Goupy - Michelle Blanquet.

DELIBERATIONS ADOPTEES

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 février 2022 est adopté à l'unanimité.

1. Reprise et prévision d'affectation des résultats provisoires de l'exercice 2021 aux budgets primitifs 2022

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2021 et de les affecter aux budgets primitifs 2022.

2. Vote des budgets primitifs de l'exercice 2022

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter les budgets primitifs pour l'exercice 2022.

3. Budget primitif principal 2022 – subvention d'équilibre au budget annexe des zones d'activités

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant évalué à 1 003 183,21€ du budget primitif principal 2022 au budget primitif annexe des zones d'activités 2022.

4. Vote des taux de fiscalité directe applicables en 2022

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux de fiscalité directe pour 2022 commue suit :

- | | | |
|---|---|---------------------------------|
| • Taxe foncière sur les propriétés bâties | : | 0,363% (inchangé depuis 2011) |
| • Taxe foncière sur les propriétés non bâties | : | 4,61% (inchangé depuis 2011) |
| • Cotisation Foncière des Entreprises | : | 31,02 % (inchangé depuis 2013) |
| • Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères | : | 15,00 % (contre 12,96% en 2021) |

5. Fixation du produit attendu de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'année 2022

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI à hauteur de 500 000€ pour l'année 2022, soit 6,94€ par habitant DGF.

6. Attribution de subventions aux associations – exercice 2022

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, d'attribuer les subventions prévues au budget primitif 2022-principal.

7. Subvention 2022 à l'Amicale du Personnel de Cœur d'Ostrevent – Avenant n°1 à la convention d'objectifs

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Amicale du Personnel de Cœur d'Ostrevent fixant le montant de la participation financière de Cœur d'Ostrevent pour l'année 2022 à la somme de 32 307 €.

8. Subvention 2022 Mission Locale du Douaisis – Avenant n°1 à la convention financière

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, de valider l'avenant n°1 à la convention fixant les modalités de financement pour l'année 2022, et de verser à la Mission Locale pour l'année 2022 une subvention d'un montant de 142 642 € dont les crédits ont été prévus sur le budget Développement Economique.

9. Subvention 2022 – Dispositif Proch'Emploi

Le conseil Communautaire, à l'unanimité décide, de renouveler le soutien financier du dispositif Proch'Emploi pour 3 ans (2022,2023,2024) dans la limite de 15 000 € par an, et de verser à Douaisis Agglo, pour le financement de la Plateforme territoriale Proch'Emploi du Douaisis, une participation de 11 333 € au titre de l'année 2022 (crédits prévus au budget 2022 Développement Economique).

10. Subvention 2022 – Dispositif Proch'Info Formation

Le conseil Communautaire, à l'unanimité décide, de verser à la Mission Locale du Douaisis, pour le portage et le déploiement de l'outil Proch'Info Formation, une participation de 10 000 € au titre de l'année 2022 (crédits prévus au budget 2022 Développement Economique).

11. Programmation politique de la ville

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide, de valider les actions inscrites à la programmation 2022 du contrat de ville, d'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les conventions relatives à la mise en œuvre du suivi administratif et financier des projets financés, d'autoriser le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région et de tout organisme paritaire dans le cadre de cette programmation communautaire.

Affiché le 12.04.2022

Lewarde, le

20/04/2022

Le Président



Frédéric DELANNOY